



Femmes transgenres enfermées à Fleury-Mérogis : une situation inacceptable ! - Pour la fin de la transphobie pénitentiaire

17 Mai 2019 - Journée internationale de lutte contre les LGBTIphobies

Entre le 29 avril et le 11 mai 2019, 610 courriers ont été adressés à 55 député·e·s et sénateur·ice·s, les interpellant au sujet des conditions de détention des femmes transgenres enfermées à l'isolement au dernier étage du bâtiment D3 de la maison d'arrêt des hommes (MAH) de Fleury-Mérogis. Dans ces lettres, se trouve une liste de **cinq revendications formulées par ces détenues** en décembre dernier. Celles-ci ont été communiquées à la direction de la prison dans une lettre signée par quatre associations des champs prison-Justice et des luttes LGBTI, envoyée le 22 janvier 2019, journée internationale de solidarité avec les prisonnières et prisonniers transgenres. Ces revendications, recueillies durant un atelier avec elles, sont les suivantes :

- **un accès hebdomadaire au sport, encadré par un moniteur ou une monitrice professionnelle, au même titre que les autres détenus ;**
- **un accès à une cour de promenade extérieure et non plus à une salle de taille réduite au plafond grillagé ;**
- **l'accès au travail en atelier, possiblement en mixité, au même titre que les autres détenus ;**
- **l'accès aux mêmes cours, formations et activités que les détenus hommes, possiblement en mixité ;**
- **un accès suffisant au téléphone et sans interruptions mettant fin à leurs communications.**

En France, l'incarcération dans un quartier homme ou femme se fait en théorie en fonction de la mention de genre à l'état civil. En pratique, les personnes sont souvent incarcérées sur la base des représentations sexistes et transphobes de l'administration pénitentiaire sur le genre. En ce qui concerne les femmes trans, cela se traduit par le fait qu'elles aient ou non fait une vaginoplastie. Dans les deux cas, cela signifie qu'en France, des femmes sont enfermées en prison d'hommes. **Afin de régler tous les problèmes qu'elles soulèvent par le biais de cette liste de revendications, les prisonnières de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis demandent à ce que les femmes transgenres soient enfermées dans un quartier correspondant à leur genre.**

Au motif de leur sécurité - sans que leur avis sur la question ne soit interrogé - on les enferme à l'isolement : elles ne peuvent croiser aucun autre détenu. Elles n'ont donc pas accès à la cour de promenade, mais uniquement à une salle d'une quinzaine de mètres carrés, dont le plafond est remplacé par d'épais grillages. Elles n'ont pas accès au travail, au sport, aux cours, aux formations, aux activités au même titre que les autres prisonniers. Leur accès au téléphone, installé dans le couloir, est lui aussi affecté. Ce traitement discriminant se conjugue avec le fait que les femmes transgenres en prison en France sont souvent des étrangères latino-américaines, qui n'ont pas de proches pouvant les soutenir en France. Il rime aussi avec une difficulté d'accès accrue à un suivi médical adapté à des problématiques de santé spécifiques, notamment en matière de VIH et d'hépatites.

contacts :

Acceptess-T - contact@acceptess-t.com / 06.73.37.95.67

Genepi - president@genepi.fr / dr.idf@genepi.fr / 07.79.86.16.49



ACCEPTESS-T



La transphobie et le racisme généralisés, organisés notamment par les institutions, placent les femmes transgenres dans une situation particulièrement vulnérable. Il se situe dans la pénalisation du travail du sexe, via notamment [la loi de pénalisation des clients](#), et dans l'illégalisation des étranger·e·s [menant à leur déportation](#). Suite à la récente agression transphobe de Julia, quelques élu·e·s LREM ont publiquement exprimé leur soutien et se sont montré choqué·e·s. Pacôme Rupin a ainsi déclaré que [“le droit est du côté des citoyens qui veulent vivre librement leur identité”](#). Il semble cynique de poser une telle affirmation quand le droit est l'outil qui permet le harcèlement des femmes transgenres par la police et la Justice. L'outil qui permet de les précariser, de les isoler, de les enfermer, [de mettre leurs vies en danger](#), de manière ciblée.

Dans certaines prisons [comme à Caen](#), où les femmes transgenres ne sont pas à l'isolement, l'administration pénitentiaire travaille à se racheter une image. Le respect de leurs prénoms et l'accès à une cantine de produits féminins n'est pas suffisant et devrait aller de soi. Enfermées parmi les hommes au régime classique, elles demeurent dans un lieu ne correspondant pas à leur genre, dans une situation présentant des risques importants et créant une situation d'isolement de fait. Quant à la MAH de Fleury-Mérogis, la réponse à notre courrier adressé à la direction affirmait que ce “sujet dépass[ait] le cadre de Fleury-Mérogis”. Il a été transmis à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris et à la direction de l'administration pénitentiaire, dont nous n'avons aucun retour à ce jour. La mise en place de mesures superficielles qui s'annonce au niveau national ne doit pas nous leurrer.

Nous nous devons donc de soutenir les luttes des personnes trans, des travailleuses et travailleurs du sexe, des étranger·e·s ainsi que de refuser leur enfermement, synonyme de mort sociale voire de mort réelle. Et nous nous devons également de soutenir les revendications qui émanent des prisonnières trans de Fleury-Mérogis elles-mêmes concernant l'amélioration de leurs conditions de détention et leur placement dans un quartier correspondant à leur genre. Elles ne doivent pas subir la “torture blanche” de l'isolement, selon le qualificatif employé par la CNCDH, et la discrimination arbitraire qui leur est imposée par l'administration pénitentiaire. Le placement en détention classique chez les hommes n'est pas non plus suffisant.

En novembre dernier, dans le cadre de la loi de programmation Justice, les dix-sept député·e·s de la France Insoumise déposaient deux amendements au code de procédure pénale allant dans ce sens. Les deux amendements [ont été rejetés](#). S'il ne s'agit pas là d'une surprise, la transphobie infusant l'ensemble de nos institutions, il aurait été appréciable que les député·e·s de la FI ne soient pas que deux à les voter. A quand un courage politique suffisant pour faire évoluer la législation et permettre que l'incarcération des femmes trans ne rime plus avec isolement et torture ?

Nous dénonçons la discrimination particulièrement alarmante que subissent les femmes transgenres incarcérées en France et appuyons les revendications des prisonnières transgenres de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis. Nous exigeons que l'administration pénitentiaire et les politiques les entendent et se mobilisent pour y accéder réellement, sans les dévoyer.

contacts :

Acceptess-T - contact@acceptess-t.com / 06.73.37.95.67

Genepi - president@genepi.fr / dr.idf@genepi.fr / 07.79.86.16.49